

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1946

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : CUCS Gerland Cités sociales - Résidence Alexandre Charbin - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Deschamps

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacornèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1946**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **CUCS Gerland Cités sociales - Résidence Alexandre Charbin - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Inscrit dans le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le quartier est situé dans la partie centrale du quartier de Gerland (7° arrondissement de Lyon) à proximité de l'avenue Jean Jaurès et en limite du périmètre des Cités sociales de Gerland. La résidence Alexandre Charbin occupe la majeure partie d'un îlot délimité par la rue Simon Fryd au sud, l'avenue Debourg au nord et la rue de Gerland à l'est.

La résidence mise en service en 1970 par Grand Lyon Habitat est composée de 3 tours R + 13 comprenant au total 198 logements sociaux.

Les espaces extérieurs de la résidence Alexandre Charbin n'ont pas fait l'objet par le passé de réaménagements importants. On constate depuis quelques années une dégradation de ces espaces du fait du vieillissement et des dysfonctionnements des équipements et aménagements.

Les principaux dysfonctionnements sont les suivants :

- pas de limite entre l'espace public et la propriété de Grand Lyon Habitat : les piétons utilisent la propriété comme raccourci pour cheminer dans le quartier,
- les plantations d'arbres et arbustes sont anciennes et les végétaux ne sont plus en bonne santé ; les squares sont dégradés,
- il n'existe actuellement aucun espace aménagé pour les enfants. Le mobilier existant est vétuste, les éclairages extérieurs sont uniquement assurés par les candélabres sur rue,
- les aires à conteneurs pour la collecte sélective des déchets sont situées sur les parkings extérieurs à l'air libre simplement délimitées par des bornes métalliques,
- pour le stationnement, les barrières de parking présentent des dysfonctionnements qui favorisent le stationnement sauvage sur les emplacements de la résidence (en particulier les soirs de match au stade de Gerland).

Le projet

Les objectifs du projet sont :

- l'affirmation du caractère privatif de la résidence,
- la qualification des différents espaces et de leurs fonctions,

- l'amélioration de l'image de la résidence dans le cadre du projet urbain de Gerland,
- l'amélioration de la vie sociale de la résidence.

Les études de maîtrise d'œuvre, l'enquête/diagnostic menés auprès des locataires et les échanges avec les partenaires locaux (mission Gerland, direction territoriale de la Ville de Lyon, Communauté urbaine) ont conduit à retenir le programme de travaux suivants :

- formalisation des limites des espaces publics-espaces privés (clôture fermant la propriété, portillons piétons et portails d'accès aux parkings),
- aménagement d'aires de jeux complémentaires sur chaque square en pied d'immeuble (une aire de jeux pour enfants en bas âge, une aire de jeux pour enfants et une aire dédiée aux plus grands),
- aménagements des espaces verts et des cheminements piétons (remplacement de certains végétaux, renforcement des plantations et pose de mobilier),
- réfection des parkings et des voies d'accès les plus dégradées,
- amélioration des aires de stockage des conteneurs poubelles.

Le montage financier

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par Grand Lyon Habitat. La Communauté urbaine participe au financement de l'opération par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 332 000 €.

Le coût total des travaux s'élève à 759 000 € TTC.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Maîtrise œuvre	84 454	Fonds propres Grand Lyon Habitat (35,6 %)	270 000
Travaux	674 546	Subventions CUCS (64,4 %) dont :	489 000
		. Communauté Urbaine de Lyon	332 000
		. Région Rhône-Alpes	157 000
Total	759 000		759 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 332 000 € au profit de Grand Lyon Habitat dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Gerland - Cités sociales - Lyon 7°-résidence Alexandre Charbin,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et Grand Lyon Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 2327 pour un montant total de 332 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 824 170 - fonction 824 - selon l'échéancier suivant :

- 166 000 € en 2010,

- 166 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.